

Rapport ministériel sur le rendement

Greffe du Tribunal de la
concurrence

2014-2015

L'honorable Navdeep Singh Bains, C.P. Député
Ministre de l'Innovation, des Sciences et du
Développement économique

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, 2015

Ce document est disponible sur le site Web du [Tribunal de la concurrence](#).

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Table des matières

Message du Registraire	1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation.....	3
Profil de l'organisation.....	3
Contexte organisationnel.....	4
Dépenses réelles	9
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental	10
Tendances relatives aux dépenses du ministère	11
Dépenses par crédit voté.....	12
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique	13
Résultat stratégique :	13
Programme 1.1 : Traitement des demandes	13
Services internes.....	15
Section III : Renseignements supplémentaires	17
Faits saillants des états financiers.....	17
États financiers	18
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	18
Dépenses fiscales et évaluations	18
Section IV : Coordonnées de l'organisation.....	19
Annexe : Définitions	21
Notes de fin de document	25

Message du Registraire

J'ai le plaisir de vous présenter le dernier Rapport ministériel sur le rendement du Greffe du Tribunal de la Concurrence pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 octobre 2014.

Le 1^{er} novembre 2014, la structure de gouvernance du Greffe a été modifiée suite à l'entrée en vigueur de la *Loi sur le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs* qui a créé le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs (SCDATA) centralisant la prestation des services de soutien de 11 tribunaux *administratifs* sous une seule entité intégré.

Le Greffe fonctionne dans un environnement où il n'a pas le contrôle de son volume de travail et ne peut que réagir au nombre de demandes déposées. Sous la période visée par ce rapport, 2 nouvelles demandes ont été déposées et le Greffe a supporter la diffusion de 17 décisions. À la fin de la période visée, 4 dossiers à différents stades du processus décisionnel restaient non complétés. Tout au long de la période considérée, le nombre de ressources a continué à être aligné avec la charge de travail pour maintenir le niveau de service au Tribunal et, lorsque possible, les ressources ont été partagées avec d'autres ministères ce qui a fourni aux employés des possibilités d'apprentissage.

Je tiens à souligner les efforts de mon prédécesseur au Greffe, Raynald Chartrand, qui a non seulement maintenu le fonctionnement des opérations du Tribunal, mais a consacré beaucoup de son temps pour assurer le succès de la transition au SCDATA.

Rachel J. Boyer
Directeur exécutif et Registraire
Greffe du Tribunal de la concurrence

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre : L'honorable Navdeep Singh Bains, Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique

Premier dirigeant : Rachel J. Boyer

Portefeuille ministériel : Innovation, Sciences et Développement économique Canada

Instruments habilitants : 1986

Année d'incorporation ou de création : la *Loi sur la concurrence*, (L.R.C. 1985, ch. C-34), trouvée sur le [site Web du Département de la Justice](#).ⁱ

Autre : Le 1^{er} Novembre 2014, la *Loi sur le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs* est entrée en vigueur centralisant la prestation des services de soutien de 11 tribunaux administratifs, y compris le Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles, sous une seule entité intégrée. Le Tribunal a conservé ses pouvoirs de décisions quasi judiciaires tandis que le Greffe du Tribunal a transféré toutes les ressources humaines et financières au SCDATA.

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le Tribunal de la concurrence, établi en 1986, est un tribunal quasi judiciaire indépendant constitué sous le régime de la *Loi sur le Tribunal de la concurrence* en vue d'entendre les demandes soumises par le Commissaire de la concurrence ou par une partie privée, selon les circonstances, en vertu des différentes parties de la *Loi sur la concurrence*. Cette loi a pour objet de préserver et de favoriser la concurrence au Canada. Le Tribunal entend les demandes relatives aux pratiques commerciales trompeuses, telles que la publicité trompeuse, fondées sur la partie VII.1 de la *Loi sur la concurrence*. Le Tribunal a également compétence pour entendre les renvois ainsi que les demandes présentées sous le régime de la partie VIII, qui traite des pratiques restrictives du commerce, telles que l'exclusivité.

Responsabilités

Depuis sa création, le Tribunal a été saisi d'affaires concernant les fusions, l'abus de position dominante et différentes pratiques commerciales mettant en cause des intervenants clés de plusieurs industries. Parmi les milieux de l'industrie concernés, mentionnons les magasins de meubles, les importateurs de tuyaux en fonte, les systèmes de réservation informatisés des compagnies aériennes, les journaux communautaires, l'aspartame, l'élimination des déchets, les pièces d'automobiles, les produits d'amaigrissement, les économiseurs de carburant, les produits d'entretien du foyer, les services bancaires et les services de carte de crédit, les produits de volaille, les services de gestion de carrière et les services de courtage immobilier.

La *Loi sur le Tribunal de concurrence* pourvoyait à l'organisation administrative des travaux du Tribunal par l'intermédiaire du Greffe du Tribunal de la concurrence. L'article 14 de la *Loi*, qui prévoyait l'établissement d'un greffe pour soutenir le Tribunal dans la conduite de ses travaux, a été abrogé le 1^{er} novembre 2014, avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs* qui a centralisé la prestation des services de soutien de 11 tribunaux administratifs, y compris ceux du Greffe du Tribunal de la concurrence, dans une nouvelle organisation, à savoir le Service canadien des tribunaux administratifs (SCDATA). Les services de soutien comprennent les services ministériels (par exemple, les fonctions communes des ressources humaines, technologies de l'information, les services financiers, l'hébergement et les communications); les services de greffe; et les services de mandat de base (par exemple, la recherche, l'analyse, le travail juridique et autres services reliés directement aux affaires du Tribunal). Le mandat législatif qui a provoqué ces changements a vu les ressources humaines et financières du Greffe du Tribunal transférées au SCDATA.

Le Greffe du Tribunal de la concurrence était désigné comme étant un ministère à l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* jusqu'au 31 octobre 2014, et à ce titre, il doit adhérer

aux politiques fédérales en matière d'administration publique, notamment celle concernant la préparation de ce dernier *Rapport ministériel sur le rendement* couvrant la période du 1^{er} avril 2014 au 31 octobre 2014.

Ce rapport porte sur les activités du Greffe en appui à la gestion du Tribunal et à ses délibérations, et non sur les affaires dont le Tribunal est saisi.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

1. Résultat stratégique : Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liées au mandat du Tribunal.

1.1 Programme : Traitement des demandes

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorités organisationnelles

Priorité	Type ¹	Résultats stratégiques [et/ou] programmes
Appuyer la tenue d'audiences électroniques de toutes les affaires dont est saisi le Tribunal	Priorité déjà établie	Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liées au mandat du Tribunal
Sommaire des progrès		
Les audiences devant le Tribunal se poursuivent maintenant par voie électronique. Les investissements du greffe dans la technologie ont fourni aux membres du Tribunal et aux parties les outils nécessaires pour rendre les audiences plus efficaces tout en réduisant le besoin d'imprimer des quantités massives de papier. Le Greffe a continué de soutenir les membres du Tribunal avec ce nouveau processus.		

Priorité	Type	Résultats stratégiques [et/ou] programmes
Formation continue pour les membres du Tribunal	Priorité permanente	Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liées au mandat du Tribunal
Sommaire des progrès		
L'audition de nouvelles causes et la rédaction des décisions sur des causes complexes entendues dans l'exercice précédent a exigé une quantité de temps considérable pour les membres de la magistrature, et ceci dans un contexte où le Tribunal avait seulement deux membres (sur une possibilité de six sous la loi habilitante). La réunion annuelle du Tribunal a donc été reportée jusqu'à la nomination d'autres membres de la magistrature afin de permettre aux deux membres existants de se concentrer sur la préparation des décisions. Les deux membres ont néanmoins assisté à des conférences sur le droit de la concurrence afin de poursuivre leur apprentissage et formation dans le domaine.		

1. Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le rapport sur les plans et les priorités ou le rapport ministériel sur le rendement.

Priorité	Type	Résultats stratégiques et/ou programmes
Mettre en œuvre les recommandations découlant de l'examen de 2013-2014 visant la façon dont le Greffe pourrait appuyer le Tribunal avec plus d'efficacité.	Priorité nouvelle	Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal
Sommaire des progrès		
<p>Dans le Budget fédéral de 2014, le gouvernement a annoncé la création du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs (SCDATA), une nouvelle entité ayant le mandat de fournir un soutien administratif à 11 tribunaux, y compris au Tribunal de la concurrence. En conséquence, tout le personnel du Greffe du Tribunal de la concurrence a été transféré au SCDATA le 1er novembre 2014. Le Greffe a participé activement à des groupes de travail pour appuyer la planification et la mise en œuvre du SCDATA et afin d'assurer une transition harmonieuse pour la prestation de services au Tribunal.</p>		

Priorité	Type	Résultats stratégiques et/ou programmes
Établir des partenariats avec d'autres organisations pour offrir au personnel des occasions d'apprentissage	Priorité permanente	Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liées au mandat du Tribunal
Sommaire des progrès		
<p>Notre expérience d'offrir au personnel des possibilités d'apprentissage dans d'autres organisations a été bénéfique pour les employés concernés et pour le Greffe. Dans la période visée par ce rapport, le nombre de ressources a continué d'être aligné avec la charge de travail pour maintenir le niveau de service du Tribunal et, lorsqu'opportun, le personnel du Greffe a été partagé avec d'autres organisations par le biais de protocoles d'ententes.</p>		

Analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
<p>Le Greffe est aux prises avec une difficulté majeure et permanente sur le plan de la planification en ce sens que la seule fonction du Tribunal consiste à régler les affaires dont il est saisi. Ses activités sont donc déterminées par la demande externe à laquelle il ne peut que réagir, sans possibilité de planification.</p>	<p>Le Greffe doit toujours être prêt à soutenir le travail du Tribunal. Le partage de ressources avec d'autres organisations a permis au Greffe de s'assurer d'avoir accès au niveau de ressources nécessaire pour prendre en main une charge de travail variable. Ce risque avait été défini dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015, et la marche à suivre prévue pour atténuer le risque a été suivie tout au long de l'année.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement des demandes
<p>Le recours aux audiences électroniques dans la presque totalité des causes exige des membres du Tribunal et du personnel qu'ils soient familiarisés avec la technologie utilisée pendant les audiences.</p>	<p>Le Greffe a fourni une formation aux membres et au personnel, et de la formation ciblée à des dossiers spécifiques a également été fournie une semaine avant l'audience de ces causes comme un recyclage. En outre, un spécialiste en informatique était sur place lors des audiences pour fournir le soutien nécessaire. Ce risque avait été défini dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement des demandes
<p>Une micro-organisation comme le Greffe ne peut offrir que quelques occasions de perfectionnement professionnel à son personnel.</p>	<p>Bien que ce risque ait été identifié dans le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015, la stratégie de réponse au risque a décalé avec la création du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs. A partir du 1^{er} novembre 2014, le Greffe est devenu membre d'une plus grande organisation donnant l'opportunité au personnel d'avoir accès à plus de possibilités d'apprentissage et de perfectionnement professionnel. Ce risque avait été défini dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement des demandes • Services internes

Le nombre des demandes dont le Tribunal est saisi dépend de la politique d'application de la loi adoptée par le Bureau de la Concurrence et du nombre de demandes déposées par des particuliers ou des sociétés en vertu des dispositions sur l'accès privé de la *Loi sur la concurrence*. La mise en commun des ressources avec d'autres organisations s'est révélée efficace pour s'assurer que les ressources du Greffe sont variables et disponibles de manière à appuyer le Tribunal dans la réalisation de son mandat.

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015 ¹	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
2,345,306	2,345,306	585,378	575,378	(1,769,928)

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2014-2015 ²	Réel 2014-2015 ³	Écart (réel moins prévu) 2014-2015 ⁴
9	4.7	(4.3)

¹ La réduction dans les autorisations totales disponibles découle de la création du SCDATA le 1^{er} novembre 2014 alors que les ressources non dépensées sont réputées avoir été transférées au SCDATA.

² Le nombre prévu d'ETP pour l'année financière 2014-2015 est pré-SCDATA.

³ Les chiffres réels ETP ont été calculés au prorata pour refléter les 7 mois d'opération du Greffe.

⁴ La différence entre les nombres d'ETP prévu et réel découle essentiellement du transfert au SCDATA le 1^{er} novembre 2014.

Sommaire du rendement budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016 ¹	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013
Résultat stratégique : Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liées au mandat du Tribunal.								
[Numéro et nom du programme]	1,758,980	1,758,980	0	0	358,825	348,825	848,462	1,353,452
Total partiel	1,758,980	1,758,980	0	0	358,825	348,825	848,462	1,353,452
Services internes Total partiel	586,326	586,326	0	0	226,553	226,553	306,961	383,360
Total	2,345,306	2,345,306	0	0	585,378	575,378	1,155,423	1,736,812

Les dépenses réelles du Greffe ont été de 0,6 millions \$ en 2014-2015, soit une baisse de 50% par rapport à l'année précédente. La diminution est due au transfert des ressources humaines et financières du Tribunal au Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs à compter du 1er novembre 2014.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2014-2015 avec le [cadre pangouvernemental](#)ⁱⁱ (en dollars)

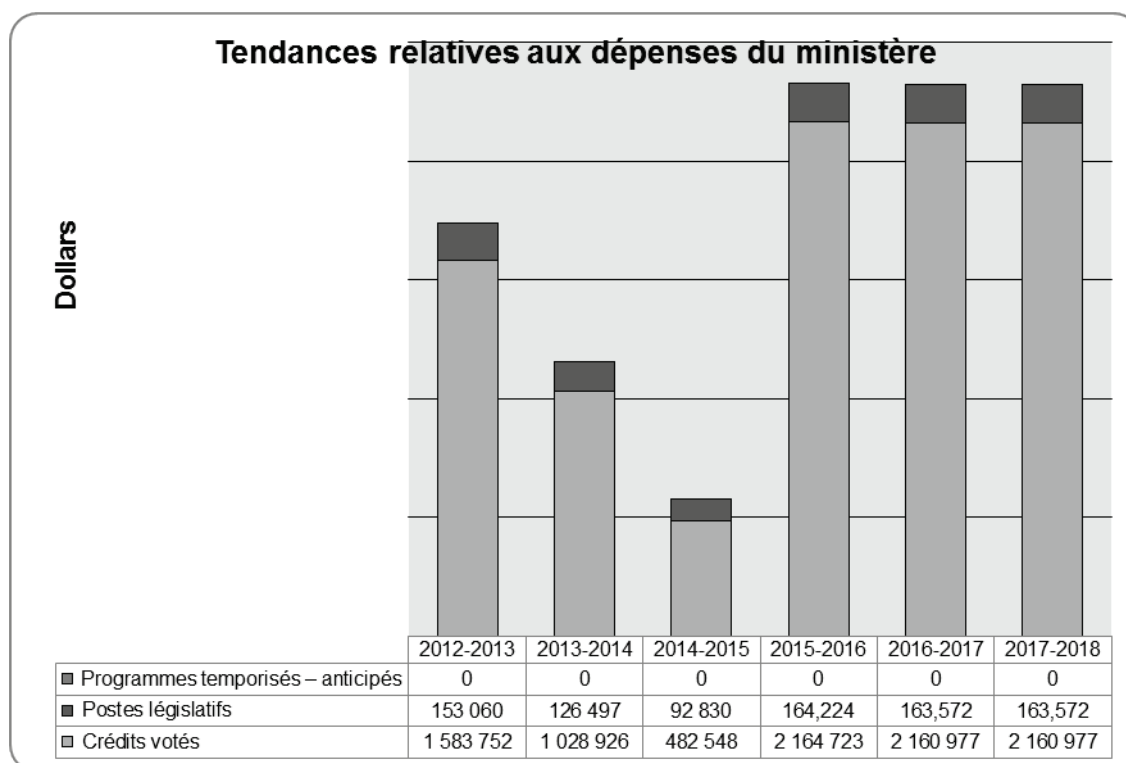
Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2014-2015
Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal	Traitement des demandes	Affaires économiques	Un marché équitable et sécurisé	575,378

¹ Ceci est le dernier Rapport ministériel sur le rendement du Greffe du Tribunal de la concurrence et couvre la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2014.

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles ¹
Affaires économiques	2,328,947	575,378
Affaires sociales	-	-
Affaires internationales	-	-
Affaires gouvernementales	-	-

Tendances relatives aux dépenses du ministère



La fluctuation des dépenses depuis 2012-2013 et des dépenses prévues peut être expliquée par les deux événements suivants:

1. Les dépenses de programme pour 2014-2015 sont inférieures à la prévision, principalement en raison des causes du Tribunal laissées en suspens jusqu'à l'annonce de décisions prises par la

¹ Le total des dépenses réelles s'applique inclusivement à une période antérieure au 31 octobre 2014. Le solde disponible après cette date a été transféré au SCDATA en date du 1^{er} novembre 2014.

Cour d'appel fédérale et la Cour suprême du Canada. Cependant, des dépenses additionnelles pourraient être engagées plus tard, si les décisions des tribunaux supérieurs mènent à un nouvel examen de certaines décisions du Tribunal

2. Les dépenses réelles du Greffe pour 2014-2015 portent sur la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2014 puisque le Greffe a transféré ses ressources humaines et financières au Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs à compter du 1^{er} novembre 2014.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des dépenses votées et des dépenses législatives du Greffe du Tribunal de la concurrence veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2015*ⁱⁱⁱ sur le [site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada](#)^{iv}.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique :

Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal

Programme 1.1 : Traitement des demandes

Description

La principale activité de programme du Greffe du Tribunal de la concurrence consiste à traiter les dossiers en offrant au public un accès efficace aux documents et aux décisions y afférents, ainsi que des services de soutien adéquats relativement à la tenue des audiences.

Le Tribunal entend les demandes, et le Greffe gère tous les documents relatifs aux demandes entendues par le Tribunal en application de la partie VII.1 (qui porte entre autres sur les Pratiques commerciales trompeuses) et de la partie VIII (Pratiques restrictives du commerce) de la *Loi sur la concurrence*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015 ¹	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
1,758,980	1,758,980	358,825	348,825	(1,410,155)

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015 ²	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015 ³
6.25	3.5	(2.75)

¹ La réduction dans les autorisations totales disponibles découle de la création du SCDATA le 1^{er} novembre 2014 puisque les ressources non dépensées étaient réputées avoir été transférées au SCDATA.

² Les chiffres réels d'ETP ont été calculés au prorata pour refléter les 7 mois d'opérations du Greffe.

³ La différence entre les nombres d'ETP prévu et réel découle essentiellement du transfert au SCDATA le 1^{er} novembre 2014.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Excellent service à la clientèle et traitement efficient des documents et des causes.	Le niveau de satisfaction des clients à l'égard des services du Greffe se situe à au moins 8 sur une échelle de 1 à 10	80 % des clients se disent très satisfaits	Les sondages de satisfaction de la clientèle ont historiquement été envoyés aux parties pour les causes que le Tribunal a entendues au cours de l'année. Avec la création du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs le 1 ^{er} novembre 2014, les sondages de satisfaction auprès de la clientèle n'ont pas été menés sous la période visée.
	Proportion des documents affichés sur le site Web dans les deux jours suivant leur réception	80 % des documents sont affichés	Tous les documents (100 %) ont été affichés dans un délai de 24 heures suivant leur dépôt lorsque nous avons reçu une confirmation que les documents ne renferment pas des renseignements confidentiels.
	Coût moyen direct du traitement des dossiers	Mesure de référence à établir à la fin de l'exercice 2014-2015	L'analyse des coûts prévus a été reportée par suite de la création du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs le 1 ^{er} novembre 2014

Analyse du rendement et leçons retenues

Il y a plus de décisions rendues dans les 7 mois couverts dans ce rapport par comparaison aux décisions rendues dans l'exercice 2013-2014. Sur une base proportionnelle, il y avait aussi moins de causes déposées sous la période visée. Le Greffe ne peut que réagir au processus décisionnel et offrir le soutien nécessaire lorsque les causes sont prêtes à être jugées.

Nombre de demandes	1 ^{er} avril – 31 oct 2014	2013-2014
Nombre de demandes déposées	2	11
Nombre de demandes traitées	2	11
Nombre de demandes non complétées, déposées lors de l'exercice précédent	4	4
Nombre de décisions rendues	17	14

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015 ¹	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
586,326	586,326	226,553	226,553	(359,773)

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015 ²	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015 ³
2.75	1.2	(1.55)

Analyse du rendement et leçons retenues

Le partage des ressources entre les organisations ont fourni au personnel des possibilités de perfectionnement professionnel ainsi que d'un plus grand nombre de possibilités d'avancement de carrière. En outre, le personnel du Greffe a non seulement maintenu les opérations pour le fonctionnement du Tribunal, mais a consacré beaucoup de son temps pour assurer une bonne transition vers le SCDATA.

¹ La réduction dans les autorisations totales disponibles découle de la création du SCDATA le 1^{er} novembre 2014 puisque les ressources non dépensées étaient réputées avoir été transférées au SCDATA.

² Les chiffres réels d'ETP ont été calculés au prorata pour refléter les 7 mois d'opérations du Greffe

³ La différence entre les nombres d'ETP prévu et réel découle du transfert au SCDATA le 1^{er} novembre 2014.

Section III : Renseignements supplémentaires

Faits saillants des états financiers

État condensé des opérations (non audité)

Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014 (en dollars)

Information financière	Résultats attendus 2014-2015	Résultats réels 2014-2015	Résultats réels 2013-2014	Écart (résultats réels 2014-2015 moins résultats attendus 2014-2015)	Écart (résultats réels 2014-2015 moins résultats réels 2013-2014)
Total des charges	3,184,043	949,485	1,784,652	(2,234,558)	(835,167)
Total des revenus	-	-	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	3,184,043	949,485	1,784,652	(2,234,558)	(835,167)

État condensé de la situation financière (non audité)

Au 31 octobre 2014

(en dollars)

Information financière	2014-2015	2013-2014	Écart (2014-2015 moins 2013-2014)
Total des passifs nets	158,390	117,319	41,071
Total des actifs financiers nets	88,018	43,613	44,405
Dettes nettes du ministère	70,372	73,705	(3,333)
Total des actifs non financiers	65,210	76,915	(11,705)
Situation financière nette du ministère	(5,162)	3,210	(8,372)

États financiers

Les états financiers du Greffe du Tribunal de la concurrence sont affichés sur le [site Web du Tribunal](#).^v

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires du *Rapport ministériel sur le rendement 2014-2015* sont disponibles sur le site Web du [Tribunal de la concurrence](#).^{vi}

- [Audits internes et évaluations](#)^{vii}

Ceci est le dernier Rapport sur le rendement ministériel du Greffe du Tribunal de la concurrence et couvre la période du 1^{er} avril 2014 au 31 octobre 2014. Pour plus d'informations sur la performance du SCDATA dans la prestation de services au Tribunal de la Protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles, veuillez visiter le site Web du [SCDATA](#).^{viii}

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*^{ix}. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Greffe
Tribunal de la concurrence
Édifice Thomas D'Arcy McGee
90, rue Sparks, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 5B4
Telephone: 613- 957-3172
Facsimile: 613- 957-3170

Courriel: tribunal@ct-tc.gc.ca
Web: www.ct-tc.gc.ca^x

Annexe : Définitions

architecture d’alignement des programmes (*Program Alignment Architecture*) : Répertoire structuré de tous les programmes d’un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental (*whole-of-government framework*) : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible (*target*) : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu’une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (*appropriation*) : Autorisation donnée par le Parlement d’effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*) : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d’autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d’État.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*) : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d’avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses législatives (*statutory expenditures*) : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l’adoption d’une loi autre qu’une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses prévues (*planned spending*) : En ce qui a trait aux RPP et aux RMR, les dépenses prévues s’entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s’ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu’il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées (*voted expenditures*) : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (*full-time equivalent*) : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (*performance indicator*) : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan (*plan*) : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité (*priorities*) : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*) : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (*program*) : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (*sunset program*) : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement (*Departmental Performance Report*) : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des

plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités (*Report on Plans and Priorities*) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement (*performance*) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat (*result*) : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique (*Strategic Outcome*) : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada (*Government of Canada outcomes*) : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (*Management, Resources and Results Structure*) : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

- i. *Loi sur le Tribunal de la concurrence*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-36.4/>
- ii. Cadre pangouvernemental, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>
- iii. Comptes publics du Canada 2015, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- iv. Site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- v. Les états financiers, <http://www.ct-tc.gc.ca/Resourcessources/RapportsMinisteriels-fra.asp>
- vi. Les tableaux de renseignements supplémentaires, <http://www.ct-tc.gc.ca/Resourcessources/RapportsMinisteriels-fra.asp>
- vii. Audits internes et évaluations, <http://www.ct-tc.gc.ca/Resourcessources/RapportsMinisteriels-fra.asp>
- viii. Administrative Tribunal Support Service of Canada, <http://www.canada.ca/en/gov/dept/atssc/>
- ix. Dépenses fiscales du gouvernement du Canada, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>
- x. Site Web du Tribunal de la concurrence, <http://www.ct-tc.gc.ca/>